



Mise sous tutelle d'un parent malade

Par **alex500**, le **05/01/2013** à **13:36**

Bonjour, rnMa mère est alcoolique au point de se mettre en danger. Elle ne veut pas entrer dans un établissement pour faire une cure de désintoxication. J'aimerais l'y obliger. Quelles démarches faire pour qu'elle soit soignée sans son accord? Mon père ne veut pas participer aux démarches, il en a assez et a décidé de laisser les choses suivre leurs cours (+ devient dépressif de vivre avec une alcoolique depuis 20 ans). Puis-je faire les démarches sans l'appui de son conjoint? Le médecin de famille mésestime la gravité du cas de ma mère et ne bouge pas non plus. Pourtant, il l'a soignée pour une chute récemment qui a nécessité un plâtre.rnMerci pour vos conseils.

Par **Moujick**, le **11/03/2013** à **19:28**

Je ne suis pas experte en droit (du tout) mais si elle se met en danger et si cela n'inquiète personne sauf vous, il est de votre devoir (de citoyen) de le signaler. Il faut contacter le Procureur de la République (vous devez passer par le Tribunal proche de chez vous). Leurs services compétents vous donneront les démarches à suivre (par tel, mail, etc).rnIl peut y avoir Tutelle, curatelle, intervention de services sociaux. C'est un "groupe" de médecins qui le décide, pas vous, ce qui moralement est bien plus confortable.rnIl est possible qu'il y ait quelques frais. Je m'apprête à faire ces démarches pour une personne de ma famille.rnBon courage.

Par **Lise75**, le **06/10/2013** à **16:51**

Bonjour alex500,rnrnÉtant dans un cas similaire au tien (pas d'alcoolisme mais d'autres soucis) je voudrais savoir si tu as pu trouver des réponses et si tu as pu faire évoluer cette situation?